

DEBLAIE DEME PLUS
61 rue Lazaret
67100 STRASBOURG

demedebblaiepluss@gmail.com

ARRÊTÉ N°634/2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du 19 novembre 2024 de ladite société ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un déménagement, il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule, au droit du n°7b rue de l'hôpital à SÉLESTAT, le jeudi 28 novembre 2024 de 8h00 à 13h00,

arrête :

Article 1^{er} :

Dans le cadre d'un déménagement, deux emplacements de stationnement situés au droit du n°7b rue de l'Hôpital sont réservés au permissionnaire le jeudi 28 novembre 2024 de 8h00 à 13h00.

Article 2 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 :

Les panneaux matérialisant la réservation sont mis en place par le permissionnaire.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/mc

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241125-ARR_0634_2024-AR

S²LO

Fait à Sélestat, le 25 novembre 2024

Le Maire



Marcel BAUER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Police Municipale

Service Réglementation et Affaires Générales

Le permissionnaire

Ville de Sélestat – arrêté n°634/2024 du 25 novembre 2024